

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON- 30 MARS 2010

L'an deux mille dix, le 30 mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Monique PIOT, Maire.

Etaient Présents :

Yann DUMAS (procuration de M. TROUCHE), Madeleine OLANIER (procuration de M. VALERY), Francis CAMMAL (procuration de M. MOREAU), Gabriel GOLDSCHIEDER, Sophie MALGOURIS, Eliane COGNOT, Michel LE ROUX, Alain LELOUP, Catherine PESCHER, Stéphanie WURPILLOT, Corinne HARRY, Bernadette CORJON, Xavier BONLIEU, Jean-Paul PINAUD formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Jean-Pierre TROUCHE (procuration à M. DUMAS), Emmanuel VALERY (procuration à Mme OLANIER), Philippe MOREAU (procuration à Francis CAMMAL).

Stéphanie WURPILLOT est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil du 26 février est adopté à l'unanimité. M. LE ROUX s'étonne de ne pas avoir vu l'information sur l'attribution par la Région de la subvention du Tennis. M. CAMMAL avait eu l'information le jour même mais la réponse officielle n'a été reçue que très récemment.

INFORMATIONS DIVERSES

• Mme PIOT donne lecture au Conseil Municipal des nouveaux horaires de la Poste à compter du 3 Mai : lundi et mardi 9h00-12h00 et 14h00-16h30, mercredi : 14h00-16h30, jeudi et vendredi : 9h00-12h00 et 14h00-16h30, samedi 9h00-12h00. Le Conseil Municipal décide d'envoyer un courrier pour déplorer ces changements et surtout la fermeture du mercredi matin.

• Mme PIOT remercie les Conseillers qui ont tenu les bureaux de votes les 14 et 21 Mars, et déplore que certains ne répondent pas aux demandes de permanences.

ORDRE DU JOUR

EAU ET ASSAINISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

M. GOLDSCHIEDER, rapporteur de la Commission Finances, ayant donné lecture du compte administratif du budget eau et assainissement 2009, Madame PIOT ayant quitté la salle, Mme OLANIER doyenne d'âge est nommée présidente de séance. Elle invite le Conseil Municipal à voter le compte administratif qui donne les résultats suivants :

<u>Investissement</u>	Recettes	Dépenses
Réalisées	583 788,87 €	221 472,11 €
Résultat cumulé :	362 316,76 €	
Restes à réaliser dépenses :		52 908,00 €
<u>Fonctionnement</u>		
Réalisées	75 736,11 €	82 312,88 €
Résultat cumulé :	-6 576,77 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte le compte administratif à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT – EAU ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- de reporter le déficit d'exploitation en section d'exploitation (002)
- de reporter l'excédent d'investissement en section d'investissement (001).

COMPTE DE GESTION 2009 DU BUDGET EAU - ASSAINISSEMENT

Entendu le compte administratif, Madame le Maire expose que le compte de gestion 2009 établi par la trésorière municipale, dont les écritures et les résultats sont identiques à ceux du compte administratif, doit être validé par le Conseil Municipal. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ce compte de gestion à l'unanimité.

EAU ASSAINISSEMENT : SURTAXES COMMUNALES

Sur proposition de Monsieur GOLDSCHIEDER, rapporteur de la Commission Finances, le Conseil Municipal décide, afin d'équilibrer la section d'exploitation du budget eau et assainissement, de reconduire les surtaxes eau et assainissement votées en 2009, soit, surtaxe eau : 0,25 € et surtaxe assainissement : 0,25 €.

BUDGET PRIMITIF 2010 - EAU ASSAINISSEMENT

Entendu l'exposé de M. GOLDSCHIEDER, rapporteur de la Commission Finances, le Conseil municipal adopte le Budget Primitif 2010– Eau et assainissement à l'unanimité, résumé comme suit :

Dépenses		Recettes	
Fonctionnement	105 427 €	Fonctionnement	105 427 €
Chapitre 002	6 577 €	Chapitre 042	11 527 €
Chapitre 011	12 000 €	Chapitre 70	45 000 €
Chapitre 042	86 847 €	Chapitre 74	48 900 €
Chapitre 66	3 €		

Investissement	520 614 €	Investissement	520 614 €
Chapitre 040	11 527 €	Chapitre 001	362 317 €
Chapitre 16	10 072 €	Chapitre 040	86 847 €
Chapitre 21	96 107 €	Chapitre 10	26 450 €
Chapitre 23	402 908 €	Chapitre 13	45 000 €

Au cours de l'exposé du budget, M. GOLDSCHIEDER a précisé :

- que la section fonctionnement de ce budget pose un problème et nécessite la participation du budget général. Pour M. LE ROUX la baisse de la consommation est une bonne chose et ne doit pas générer la hausse du prix du mètre cube.

- que les travaux d'investissements concerneraient notamment : les travaux sur le réseau et sur les boîtes de raccordement au Baugé, la reprise du réseau des Barres (Cemagref, IFN) vers le poste de relèvement du LEGTA, une étude et des travaux sur la station d'épuration d'ici 2015 (bassin d'aération), la dernière phase de l'étude du périmètre de protection de captage des eaux au Baugé.

BUDGET GENERAL

COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DU BUDGET GENERAL

M. GOLDSCHIEDER, rapporteur de la Commission Finances, ayant donné lecture du compte administratif du budget général 2009, Madame PIOT ayant quitté la salle, Mme OLANIER doyenne d'âge est nommée Présidente de séance. Elle invite le Conseil Municipal à voter le compte administratif qui donne les résultats suivants :

Investissement	Recettes	Dépenses
Réalisées (dont report)	685 828,35 €	1 075 558,83 €
Résultat cumulé :		389 730,48 €
Restes à réaliser dépenses :	417 262,00 €	639 352,00 €
Fonctionnement		
Réalisées (dont report)	2 416 308,57 €	1 590 650,73 €
Résultat cumulé :	825 657,84 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte le compte administratif à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET PRINCIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat du compte administratif du budget principal comme suit : 611 820,48 € en recettes d'investissement 2010 (compte 1068)

213 837,36 € en recettes de fonctionnement 2010 (compte 002)

COMPTE DE GESTION 2009 DU BUDGET GENERAL

Entendu le compte administratif, Madame le Maire expose que le compte de gestion 2009 établi par la trésorière municipale, dont les écritures et les résultats sont identiques à ceux du compte administratif doit être validé par le Conseil Municipal. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce compte de gestion.

SUBVENTION AUX SERVICES RATTACHES

Entendu la proposition de Monsieur GOLDSCHIEDER, rapporteur de la Commission Finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de prévoir au budget principal les subventions suivantes : CCAS : pour un montant de 8 190 €, Service eau - assainissement : 35 500 €.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2010

Entendu l'exposé de Monsieur GOLDSCHIEDER, rapporteur de la Commission Finances, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter les taux d'imposition de 1% par rapport à ceux de 2009.

Taxe d'habitation : 10,69 au lieu de 10,58

Foncier bâti : 12,26 au lieu de 12,14

Foncier non bâti : 27,02 au lieu de 26,75

Au cours des débats, M. GOLDSCHIEDER a fait un exposé sur la capacité d'endettement de la commune. Le niveau maximum d'endettement se situe entre 2 millions et 2,6 millions selon le mode de calcul et l'annuité maximale s'élève à 264 000 €. Il présente ensuite les grands projets en cours de réflexion : la médiathèque et le regroupement scolaire, comprenant la réhabilitation de l'école élémentaire et la création d'une nouvelle maternelle, ainsi que leurs plans de financements. Il propose une programmation prévoyant la réalisation de la médiathèque en 2010-2011, la réhabilitation de l'école élémentaire en 2011-2012 et le transfert de l'école maternelle à l'horizon 2016, ainsi qu'une augmentation plus importante de la fiscalité pour faire face à ces différents projets et à des recettes à l'évolution incertaine (Réforme de la Taxe Professionnelle, Dotations de l'Etat...).

M. LE ROUX distribue un document en séance qui présente plusieurs autres hypothèses de programmation de ces projets, au vu du montant des annuités. Il commente les différentes hypothèses autres que celle évoquée précédemment par M. GOLDSCHIEDER : 2^{ème} hypothèse : la médiathèque complète (2010-2011) + l'intégralité du regroupement scolaire lancé en 2011-2012. 3^{ème} hypothèse : la médiathèque sans salle d'exposition+ l'intégralité du regroupement scolaire lancé en 2011-2012. 4^{ème} hypothèse report de la médiathèque en 2016 et lancement dès 2011 du regroupement scolaire.

Les simulations font apparaître que dans la troisième hypothèse, les deux projets pourraient être lancés tout en ne dépassant pas le seuil d'annuité déterminé. M. LE ROUX expose les avantages de lancer l'intégralité du projet regroupement scolaire au plus vite : ce projet concerne entre 280 et 300 élèves, il permettra une économie de chauffage et de transport, les moyens matériels et humains pourront être mutualisés, les frais d'entretien seront moindres, la circulation en centre bourg sera améliorée, ainsi que la sécurité des parents et des enfants.

La discussion porte ensuite sur l'opportunité de lancer les 2 projets lors de ce mandat, la capacité actuelle et future de la commune à supporter la charge de l'emprunt, la durée d'emprunt, le choix du projet prioritaire, etc. Il est cependant précisé que le montant de l'annuité à supporter est une chose, mais il ne faut pas négliger le ratio d'endettement qui est l'un des indicateurs essentiels de la situation financière de la commune. Le dépassement du niveau d'endettement peut placer la commune en situation préoccupante, même si les annuités, avec le jeu de la durée de l'emprunt semblent pouvoir être financées par le budget.

M. CAMMAL propose de consulter les entreprises pour la médiathèque en prévoyant la salle d'exposition en tranche conditionnelle. Il propose un conseil en commission avec Mme Thibaut, trésorière municipale, pour pouvoir recueillir son avis et ses conseils sur les capacités d'endettement de la commune.

BUDGET PRIMITIF 2010 - BUDGET GENERAL

Entendu l'exposé de M. GOLDSCHIEDER, rapporteur de la Commission Finances, le Conseil municipal adopte, le Budget Primitif 2010 – Budget Général, à 12 voix pour, 3 voix contre (Mmes COGNOT et CORJON, M. LE ROUX) et 3 abstentions (Mme MALGOURIS Ms BONLIEU et PINAUD), résumé comme suit :

Dépenses		Recettes	
Fonctionnement	2 151 748 €	Fonctionnement	2 151 748 €
Chapitre 011	586 285 €	Chapitre 002	213 837 €
Chapitre 012	834 318 €	Chapitre 013	23 000 €
Chapitre 022	23 078 €	Chapitre 70	103 800 €
Chapitre 023	410 000 €	Chapitre 73	1 334 307 €
Chapitre 65	286 282 €	Chapitre 74	450 304 €
Chapitre 66	10 775 €	Chapitre 75	26 500 €
Chapitre 67	1 010 €		

Investissement	2 390 084 €	Investissement	2 390 082 €
Chapitre 001	389 731 €	Chapitre 021	410 000 €
Chapitre 020	16 500 €	Chapitre 10	695 820 €
Chapitre 16	88 465 €	Chapitre 13	342 462 €
Chapitre 20	20 000 €	Chapitre 16	941 800 €
Chapitre 21	262 053 €		
Chapitre 23	1 613 333 €		

M. LE ROUX explique qu'il vote contre ce budget car le chapitre 23 prévoit la réalisation de la médiathèque alors que la programmation des projets n'a pas été arrêtée. M. CAMMAL précise que la médiathèque est présente dans toutes les hypothèses, rien n'empêche donc de prévoir sa réalisation et de déterminer une programmation des différents projets ultérieurement. L'engagement de la médiathèque aujourd'hui ne remet pas en cause le regroupement scolaire. Mme COGNOT aurait souhaité retirer la médiathèque du budget et procéder à une décision modificative quand les réflexions seront plus avancées.

REALISATION D'UNE MEDIATHEQUE – LANCEMENT DU PROJET

M. CAMMAL, adjoint en charge du dossier, rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'une médiathèque par la réhabilitation de l'annexe du « château » 11 rue pasteur. Il indique que le coût prévisionnel du marché de travaux est estimé à 640 000 € H.T. Aussi, la procédure utilisée sera la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics). La consultation sera réalisée avec une tranche conditionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 11 voix pour, 3 voix contre (Mmes COGNOT et CORJON, M. LE ROUX) et 4 abstentions (Mmes MALGOURIS et PESCHER, Ms BONLIEU et PINAUD) :

- d'adopter ce projet et de prendre acte de l'estimation des architectes ;
- d'autoriser le maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre du projet de création d'une médiathèque, dont les caractéristiques essentielles ont été étudiées lors de l'approbation de l'A.P.S. et de l'A.P.D. ;
- d'autoriser le maire à lancer la consultation des entreprises ;
- de solliciter au vu de ces éléments les partenaires financiers et notamment l'aide de l'Etat ;
- d'autoriser Mme le Maire à déposer une demande de permis de construire, et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce projet. Des crédits nécessaires sont prévus au budget primitif (chapitre 23).

Au cours des discussions M. LE ROUX demande pourquoi ne pas associer les Nogentais à la décision de faire ou ne pas faire une médiathèque à 1 million d'euros? Mme PIOT répond que le Conseil Municipal a été élu pour prendre les décisions. Mme WURPILLOT suggère de fixer un montant maximal du projet. M. CAMMAL précise que l'architecte estime le coût des travaux à 463 000 € tranche ferme et la tranche conditionnelle à 217 000 €. Le Conseil Municipal aura à se prononcer sur le marché suite à l'ouverture des plis et le pouvoir adjudicateur a toujours la possibilité de ne pas donner suite.

DEVENIR DE LA MAISON RUE DE VILMORIN

La Commission Développement propose 3 options : Vendre la Maison et construire un parking d'environ 18 places ; Conserver la maison et construire ce parking ; Démolir la maison et construire un grand parking. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal opte à 13 voix pour et 5 contre (Mmes COGNOT, CORJON et PESCHER, Ms LE ROUX et PINAUD) pour la vente de la maison.

SUBVENTION 2010 AU FONDS UNIFIE LOGEMENT

Le Conseil Général a fixé à 0,70 € par habitant la participation au Fonds Unifié Logement et dispositif solidarité énergie, eau. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de participer au financement du FUL à hauteur de 0,70 € par habitant soit 1 800,40 €.

Fonds d'accompagnement Culturel aux communes – demande de subvention au Conseil Général pour deux spectacles

Mme PIOT propose au Conseil Municipal de requérir la collaboration de l'association IMPROVI'Z, afin qu'elle présente un spectacle musical le 25 Juillet 2010 :

- « Music air line » orchestre mobile de Ladon et « DN-ROY Steel Band » orchestre mobile de Pannes, à Nogent sur Vernisson, le 25 Juillet 2010. Le montant de la prestation est de 3 333 € toutes charges comprises.

Et un spectacle visuel le 15 août 2010 :

- « OURBOURLOUKS » de Beaulieu sur Loire et « Lacher de Clowns / jeux de vilains » de Lailly en Val, à Nogent sur Vernisson, le 15 août 2010. Le montant de la prestation est de 3 443 € toutes charges comprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à signer les conventions avec l'association IMPROVI'Z

- sollicite le Conseil Général au titre du Fonds d'accompagnement Culturel aux communes pour le financement de ces deux spectacles

Fonds d'Aide à l'Édition Communale

Il est proposé au Conseil Municipal de financer un projet d'édition communale sur le thème de l'histoire de l'Arboretum des Barres et de Nogent sur Vernisson. Le Conseil Général finance à hauteur de 75 % ce type de projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de donner un accord de principe pour la réalisation de cette opération. Le dossier sera réétudié en Conseil Municipal après obtention du devis.

QUESTIONS DIVERSES

• M. PINAUD souhaiterait savoir si la portion de trottoir entre l'allée Jeanne d'Arc et la rue Pasteur est un terrain communal et à qui incombe l'entretien ? Vérification sera faite sur le cadastre.

• Reste-t-il des terrains libres en Zone Artisanale ? Le projet d'installation d'un vitrier ayant été abandonné, il reste un grand terrain disponible.

• Mme PIOT informe le Conseil qu'une réunion est prévue le 22 avril à 18h à l'Espace Colette pour présenter le projet de nouveau collège à Châtillon-Coligny.

• M. PINAUD demande où en est le projet du transfert d'ATAC. M. DUMAS indique qu'il n'a pas de nouveaux éléments, le dossier n'est toujours pas passé en CDAC. La commune a pour sa part lancé une étude de sécurité routière à l'entrée Nord de Nogent. M. PINAUD souhaite qu'un débat soit ouvert sur le devenir des terrains concernés.

• M. DUMAS expose que la Commission Développement a réfléchi à un projet de labellisation de produits « Village de l'arbre ». Ce projet s'est concrétisé par l'élection de 5 produits pour 2010 qui seront présentés le 11 avril, jour du marché des producteurs. C'est une action de promotion en faveur des artisans commerçants.

Fin de séance 00h00